

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	15	0	15

**Séance du 04 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre du mois d'avril,  
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :  
**29 mars 2024**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membre excusé : Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

**N° de l'acte : DEL.2024.04.04.04**

**OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.**

Le conseil municipal,

- après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
  - . un excédent de fonctionnement de 173 864,03 €
  - . un excédent d'investissement de 81 273,25 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A - Résultat de l'exercice : + 173 864,03 €

B - Résultat antérieur reporté : + 177 980,11 €

C - Résultat à affecter (A + B) : + 351 844,14 €

D - Solde d'exécution d'investissement : + 81 273,25 €

Résultat antérieur reporté : - 111 054,65 €

- 29 781,40 €

E - Solde des restes à réaliser : - 46 533,00 €

F - Besoin de financement : - 76 314,40 €

Affectation = C 351 844,14 €

**Affectation en réserves R 1068 en invest. 76 314,40 €**

**Report en fonctionnement R 002 275 529,74 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20240404-2024040404D0071-DE  
Transmission n°ASCL\_2\_2024-04-16T18-03-53.00 (MI252407794)  
Date de télétransmission : 16 avril 2024  
Date de réception préfecture : 16 avril 2024